

Date de la convocation : 15 JANVIER 2020

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT-DEUX JANVIER DEUX MIL VINGT, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 15

Mmes et MM. Jackie PASSET – Tony GUERY – Vincent FOURNERET – Cathia BAILLIF – Yves JEULAND – Gérard BARTHELEMY – Paul-Marie CACHEUX – Jocelyne VIET – Roger DELSOL – Bernadette ROEGIERS – Pascale YVIN – Pascal ORGEREAU – Isabelle PLANTE – Karine LEROY – Jean-Marie RADOTIN

ÉTAIENT EXCUSES : 3

Mmes et MM. David JACQUET – Michel LEBRETON – Emmanuelle LEGRAS

Secrétaire de Séance : Mme Jocelyne VIET

* *

*

Le procès-verbal du Conseil municipal du 11 décembre 2019 est adopté à l'unanimité

1) (01/2020-01) – Vote des subventions versées aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer une enveloppe globale de subventions de fonctionnement aux associations locales pour l'année 2020 de 21 746 € répartie ainsi qu'il suit.

1) Catégorie 1 – SPORT	soit 4 700 €
A l'unanimité (17 voix pour)	
. ALES	500 €
. ASM BASKET	1 400 €
. ST MATHMENITRE FOOTBALL CLUB	1 400 €
. TENNIS CLUB MENITREEN	1 400 €
2) Catégorie 2 – CULTURE	soit 3 650 €
A l'unanimité (17 voix pour)	
. LES AMIS DES ORGUES	1 000 €
. LES MENI'ACTEURS	1 000 €
. LIRENLOIRE - animations	1 400 €
. SCRABBLLENLOIRE	250 €
3) Catégorie 3 – LOISIRS ET TOURISME	soit 4 620 €
A l'unanimité (17 voix pour)	
. CLUB DE L'AMITIE	250 €
. COMITE DES FETES	1 800 €
. COMITE DES FETES (concours et animation repas des aînés)	2 220 €
. STE DE CHASSE ST HUBERT	350 €
4) Catégorie 4 – VIE SOCIALE ET ENTRAIDE	soit 350 €
A l'unanimité (17 voix pour)	
. PEFAB	250 €
. ASSOCIATION ENTRAIDE BOULES DE FORT	100 €

5) Catégorie 5 – VIE SCOLAIRE**soit 5 436 €****A l'unanimité (17 voix pour)**

. APE – ECOLE PUBLIQUE M. GENEVOIX (4 € x 140 enfants)	560 €
. APE – ECOLE PUBLIQUE P. PERRET (4 € x 59 enfants)	236 €

Enfants scolarisés et résidant sur la commune**4 €/enfant**

. OGEC ECOLE STE ANNE (22 élèves maternelle + 37 primaire)	1 365 €
. USEP Ecole Pierre Perret (45 élèves)	900 €
. USEP Ecole Maurice Genevoix (95 élèves)	2 375 €

Critères :**Enfants scolarisés et résidant sur la commune****25 €/enfant primaire – 20 €/enfant maternelle****6) Catégorie 6 – AUTRES****soit 2 990 €****A l'unanimité (17 voix pour)**

. ACPG-CATM	240 €
. AMICALE SAPEURS POMPIERS	500 €
. GDON	750 €
. UMAC	1 500 €

- Décide à l'unanimité (17 voix pour) d'attribuer une subvention totale de 700 € aux associations du territoire « Entente vallée », répartie ainsi qu'il suit :
 - de 400 € à HAND CLUB AUTHION (HBC) pour l'accueil des joueurs originaires de la commune
 - de 300 € à l'ATELIER DU REMPART
- Décide à l'unanimité (16 voix pour - en application de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, M. Yves JEULAND ne participe pas au vote en son nom), d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Moulin et Culture de la Vallée pour le fonctionnement de l'association
- Décide par à l'unanimité (17 voix pour) d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 200 € à ScrabbleenLoire pour l'organisation du tournoi départemental
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

2) (01/2020-02) – Participation communale 2020 versée à l'OGEC de l'école Ste Anne dans le cadre du contrat d'association

Dans le cadre du contrat d'association signé le 10 mars 1981 et modifié le 21 Juin 1983 par le Préfet de Maine et Loire, la commune doit verser une contribution à l'OGEC de l'école Ste Anne, calculée sur la base du coût de fonctionnement d'un élève des écoles maternelle et primaire publiques.

Vu le décompte relatif au coût d'un élève des écoles publiques, soit pour l'année 2019, 357,93 euros pour un élève de primaire et 1 209,23 euros pour un élève de maternelle,

VU le contrat d'association signé le 10 Mars 1981 par le Préfet de Maine et Loire,

CONSIDERANT l'effectif de l'école Ste Anne au 1er janvier de l'exercice, pour les élèves domiciliés sur la commune de LA MENITRE, soit 37 élèves primaires et 22 élèves maternelles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (17 voix pour) :

- Décide de verser une somme de 39 846,46 € à l'OGEC de l'école Ste Anne pour l'année 2020 ;
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au Budget primitif 2020 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3) (01/2020-03) – Choix de l'organisme bancaire pour la réalisation d'emprunts

Yves JEULAND, adjoint délégué, présente la synthèse de la consultation lancée auprès de deux organismes bancaires pour la réalisation de deux emprunts prévus au budget de la commune 2019 mais non réalisés en fin d'année :

- Emprunt de 120 000 € destiné à financer les travaux commencés en 2019 et actuellement en cours d'achèvement, liés à la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre technique municipal ;
- Emprunt de 70 000 € destiné à financer l'acquisition d'un terrain rue du Pignon Blanc réalisée en 2019.

Il propose de consolider ces emprunts et précise que les crédits correspondants seront réinscrits au budget primitif 2020, lequel sera soumis au vote du conseil municipal le 26/02/2020.

Après examen, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (17 voix pour) :

- Décide de contracter un emprunt de 120 000 € auprès du Crédit Agricole selon les caractéristiques suivantes :
 - Durée : 15 ANS
 - Taux fixe à 0,88 %
 - Echéances constantes trimestrielles
 - Frais de dossier 150 €
- Décide de contracter un emprunt de 70 000 € auprès du Crédit Agricole selon les caractéristiques suivantes :
 - Durée : emprunt in fine de 5 ans (remboursement du capital au terme des 5 ans)
 - Taux fixe à 0,42 %
 - Echéances constantes trimestrielles
- S'engage à inscrire au budget principal 2020, les sommes correspondantes de 120 000 € et 70 000 € en recettes d'investissement, ainsi que les échéances de remboursement en dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4) (01/2020/04) – Demande de subventions pour les aménagements intérieurs du centre technique municipal

De nouveaux travaux doivent être programmés en 2020 pour le centre technique :

- Mise aux normes des vestiaires/sanitaires hommes/femmes
- Mise aux normes de l'électricité
- Aménagements intérieurs : bureaux
- Isolation thermique
- Travaux de désenfumage

L'estimation des travaux est actuellement en cours : travaux + honoraires (maîtrise d'œuvre, contrôle...) ; une somme globale de 200 K€ est prévue au BP 2020.

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré et à la majorité absolue (16 voix pour et 1 contre) de demander les subventions les plus élevées possibles pour les travaux de remise aux normes et d'aménagement intérieur du centre technique municipal au titre de :

- La DETR – volet constructions publiques – rénovation de bâtiments techniques communaux – taux de subvention de 25 à 35%
- La DSIL – volet grandes priorités – portant exclusivement sur les travaux de mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Du contrat de territoire

5) (01/2020-05) – Cadeau de départ à la retraite des agents communaux

Le Maire propose à l'Assemblée de délibérer afin d'encadrer les gratifications allouées aux agents communaux à l'occasion de leur départ à la retraite.

Il propose d'allouer la somme de 700 € pour le cadeau de départ à la retraite des agents communaux, et d'indexer ce montant sur l'évolution de la valeur du point indiciaire de la fonction publique territoriale, cette revalorisation étant automatique sans qu'il soit nécessaire de faire délibérer l'assemblée (valeur du point indiciaire au 01/01/2020 : 4,6860 €).

Le montant du cadeau sera proratisé en fonction du nombre d'années de présence de l'agent dans la collectivité :

- de 0 à 5 années : 20%
- de 6 à 10 années : 40%
- de 11 à 20 années : 60%
- de 21 à 30 années : 80%
- à partir de la 31^{ème} année : 100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (17 voix pour) :

- Décide de verser une gratification aux agents communaux partant à la retraite dans les conditions présentées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Maire,

Jackie PASSET